

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 6

Objet : Création emploi permanent

Date de convocation :

11 juillet 2024

Date d'affichage :

11 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :
17

Nombre de votants :
20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 18 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE.
Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à M. Thierry DELBREIL.

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du code général de la fonction publique territoriale les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de secrétaire administrative.

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} septembre 2024, l'emploi ci-dessous :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Administratif territorial, Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal 1 ^{er} classe	Secrétaire administrative et agent d'accueil	35 heures

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL



La Secrétaire

Anne BENAICHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Benaïche", written over the printed name "Anne BENAICHE".